RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉSEAU DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

RESEAU CANOPE

Conception scénographique du parcours permanent et Fabrication des éléments de présentation du Musée National de l'Education

Marché n°26-026 – Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Conception scénographique du parcours permanent et Fabrication des éléments de présentation du Musée National de l'Education

1. OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la conception scénographique et la fabrication des éléments de présentation du parcours permanent du Musée national de l'Education.

2. DONNEES GENERALES SUR LE PROJET

2.1 Lieu

Centre d'expositions du Musée national de l'Education,

185 rue eau-de-Robec à Rouen

2.2 Dates

En fonction du phasage budgétaire retenu, la concrétisation des prestations (de conception puis de réalisation) est attendue entre novembre 2027 et mars 2029 (voir article 4).

2.3 Les espaces d'exposition (cf. plans joints en annexes 1 et 2)

Le bâtiment date des XV^{e} et XVIII^{e} siècles, ses façades extérieures comme ses toitures sont protégées au titre des Monuments Historiques. Les espaces intérieurs ne font pas l'objet d'une protection spécifique, mais leur caractère patrimonial devra être respecté (présence de décors anciens).

Les espaces d'exposition comprennent :

- 2 niveaux (rez-de-chaussée et premier étage du bâtiment)
- 2 logettes de mi-niveau

S'y ajoutent deux espaces de circulation, qui pourront faire l'objet d'une proposition :

- 1 cage d'escalier
- 1 palier

Surface d'exposition : environ 200 mètres carrés. Les cotes et mesures des plans fournis en annexes 3 et 4 du présent CCTP le sont à titre indicatif. Il est conseillé au prestataire de s'assurer des cotes à chaque fois que cela est nécessaire.

2.4 Description générale du projet

Le projet consiste en une refonte intégrale du parcours permanent du musée, l'actuelle proposition datant du début des années 2000 et étant obsolète sur la forme comme sur le fonds. Ce nouveau parcours se veut être le reflet du Projet Scientifique, Culturel et Educatif en cours de validation, et s'attache à présenter la diversité des types d'éducations, en ouvrant plus largement son propos sur l'enfance et l'adolescence. Il a pour ambition de

mettre en perspective historique les enjeux contemporains de l'éducation, et souhaite affirmer les principes suivants :

- L'éducation est plurielle,
- L'éducation a été et reste en constante évolution,
- Société et éducation sont interdépendantes,
- Les formes d'apprentissage sont multiples,
- L'éducation est une responsabilité collective.

Le projet s'adresse en particulier à trois publics cibles, dont la nature devra être prise en compte dans l'élaboration du projet scénographique :

- Les visiteurs individuels et les familles,
- Le public touristique, individuels ou en groupes,
- Le public scolaire, nécessairement en groupes.

Le projet s'attache par ailleurs à prendre en compte les objectifs d'accessibilité universelle, notamment en termes de circulation et d'accès aux œuvres comme aux informations associées.

La programmation muséographique réalisée par le cabinet L'Entre-Mondes en 2025 et figurant en annexe 5 du présent CCTP donne l'intégralité des objectifs et des contenus, et détaille :

- Les grands principes du parcours permanent,
- Son synopsis, fixé de manière définitive,
- La liste d'œuvres stabilisée (celle-ci ne pouvant évoluer que de manière très marginale à la hausse ou à la baisse en fonction des opportunités ainsi que des contraintes spatiales et scénographiques).

3. ATTENDUS

3.1 Rôle du prestataire

Le prestataire assure l'intégralité de la conception scénographique du parcours permanent du Munaé, ainsi que la coordination, le suivi de la fabrication et l'installation :

- Il conçoit, réalise, installe le mobilier nécessaire à la mise en espace et à l'éventuelle compartimentation des lieux. La réutilisation de mobiliers existants (voir annexes 3 et 4) devra être prise en compte le plus souvent possible,
- Il conçoit, réalise, installe les éléments graphiques de l'exposition,

- Il conçoit l'agencement de l'ensemble des œuvres et documents présentés, que ce soit à l'intérieur de vitrines ou hors vitrines.
- Il donne des préconisations en termes d'éclairage d'ambiance et d'éclairage des œuvres.

Le prestataire formule des conseils auprès du commissariat dans la définition du cheminement physique, intellectuel et sensoriel des visiteurs.

3.2. Rôle du Munaé – exclusion du périmètre des prestations

Les missions suivantes ne sont pas de la responsabilité du prestataire ; elles sont réalisées par les équipes du Munaé :

- La mise en peinture des espaces à partir du projet scénographique du prestataire,
- La réalisation des supports de présentation et l'installation des collections selon les recommandations du prestataire et les contraintes de conservation,
- L'écriture de l'ensemble des éléments de texte,
- La mise à disposition des documents sources (documents iconographiques, vidéo etc.) pour la conception des dispositifs de mise en ambiance scénographique (fonds de vitrine, cimaises…).
- La mise en œuvre de l'éclairage des œuvres et des espaces à partir des indications du prestataire.

3.3. Environnement scénographique

Les grandes orientations scénographiques attendues sont présentées et détaillées dans la programmation muséographique (voir annexe 5).

L'attention des candidats est toutefois attirée sur les éléments suivants :

- Le choix des éléments de mise en ambiance scénographique est réalisé par le prestataire en concertation avec l'équipe du musée.
- Le musée souhaite qu'un environnement scénographique reposant sur une identité visuelle et sensorielle forte soit mis en place dans les espaces d'exposition. Celle-ci devra correspondre au propos mis en œuvre : elle se défiera ainsi de toute esthétique nostalgique et privilégiera une approche résolument contemporaine.
- Dans les différents espaces du parcours, une identité scénographique spécifique souligne le séquençage thématique afin d'accompagner le visiteur dans sa compréhension du déroulé général du propos.
- La présence de dispositifs scénographiques forts désignées dans la programmation muséographique comme « mise en scène immersive » : salle de classe et bureau d'adolescent.

- Plusieurs œuvres, notamment sur papier ou textile, feront l'objet de rotations afin d'en préserver la bonne conservation. Le projet devra prendre en compte cette contrainte. La programmation muséographique signale les œuvres concernées.
- La séquence 5, "L'éducation, une affaire de société ?" conçue comme une salle semi-permanente connaîtra des changements thématiques annuels. La conception des vitrines et des supports graphiques devra prendre en compte cette contrainte et prévoir des éléments modulables.
- Ce parcours permanent devra avoir une vie de 15 à 20 ans, il est donc attendu que sa mise en œuvre intègre des critères de résistance au temps.
- A partir d'éléments mobiliers mis à sa disposition (voir annexes 3 et 4, p. 13), éventuellement complétés par du mobilier à fabriquer, le prestataire conçoit et installe plusieurs assises, esthétiques et peu encombrantes, dans le parcours d'exposition afin d'assurer le confort du visiteur.

3.4. Supports d'information de l'exposition

Le prestataire propose l'identité graphique générale de l'exposition, selon les attendus détaillés dans la programmation muséographique (voir annexe 5).

Il en assure la conception, la réalisation graphique en veillant à leur lisibilité et leur visibilité notamment pour des personnes souffrant de déficiences visuelles, la fabrication et l'installation.

Il propose par ailleurs une signalétique d'information comprenant :

- Le signalement de l'entrée de l'exposition,
- Des indications directionnelles (ascenseur, paliers, suite du parcours dans les salles, etc)

3.5. Intégration des dispositifs audiovisuels

Il est prévu de pouvoir visionner :

- Séquence 3.2. « Accès à l'éducation et inégalités persistantes » : dispositifs d'écoute
- Séquence 3.5. « « Evolution de l'espace scolaire : une école à réinventer » : vidéo de présentations de dispositifs numériques utilisés dans les classes d'aujourd'hui
- Séquence 4.2 : « Se faire des ami.e.s : les mondes sociaux de l'enfance » : dispositif d'écoute
- Séquence 4.3. « Créer, s'entraîner, se perfectionner : les savoirs informels » : vidéo présentant des extraits d'archives
- Logette de conclusion du parcours sur la diversité des éducations : vidéo présentant une compilation d'archives dans la conclusion.

La conception des contenus et des fichiers est à la charge du Munaé, qui fournira également les écrans et les dispositifs d'écoute. Le prestataire veillera quant à lui à leur intégration

scénographique au sein du parcours et pourra réutiliser le mobilier existant (voir annexes 3 et 4). Le prestataire aura également à l'esprit la problématique acoustique, pour laquelle une solution devra être proposée (sons d'ambiance limités en nombre, douches sonores, QR-codes, etc).

3.6. Fabrication et installation

La présence du prestataire est attendue lors de l'installation des éléments scénographiques et lors l'accrochage et/ou de l'installation des œuvres. L'installation des collections dans les vitrines et l'accrochage sur les cimaises reviendra en revanche au musée.

Le prestataire assure l'installation des éléments graphiques, comprenant : textes, cartels, signalétiques et scénographiques, informations sur les dispositifs de médiation, audiovisuels et sonores, signalétique directionnelle.

3.7. Actions de médiation

Il est demandé au prestataire de réserver une part de disponibilité / temps destinée à des actions de médiation autour du projet pouvant prendre la forme d'interventions lors de rendez-vous avec le public identifiés au préalable. Ces actions de médiation peuvent se tenir lors des diverses phases du projet.

Les moyens humains engagés par le prestataire à cet effet sont décomptés dans l'enveloppe global du projet et ne peuvent excéder 500 € TTC.

4. PHASAGE ET BUDGET

Le projet s'articule en trois tranches :

- 1 tranche ferme en 2027 à hauteur de 35 000 € TTC - Délais de réalisation : 9 mois (avec une livraison effective au plus tard fin novembre 2027)
- 1 première tranche optionnelle (TO1) qui peut être activée en 2027 ou en 2028 à hauteur de 50 000 € TTC - Délai de réalisation : 5 mois
- 1 seconde tranche optionnelle (TO2) qui peut être activée en 2028 ou en 2029 à la suite de la première tranche optionnelle et à hauteur de 50 000 € TTC - Délais de réalisation : 5 mois

4.1. Tranche ferme

Cette tranche comprend :

- La conception de la scénographie et du graphisme et de l'éclairage
- Le phasage en deux tranches optionnelles des éléments à réaliser pour mise en œuvre, en identifiant, pour un montant de 50 000 € TTC par tranche, avec l'équipe projet, les éléments indispensables et pouvant permettre un lancement du nouveau parcours permanent (soit par espace, soit en mode simplifié) en attente de la seconde tranche

- Rédaction du cahier des charges pour la consultation des entreprises chargées de la mise en œuvre et de l'installation du projet scénographique

Cette phase devra faire l'objet d'un APS et d'un APD. Le calendrier du projet doit prendre en compte une validation de l'APD en mai ou juin au plus tard.

4.2. Première tranche optionnelle

Cette tranche comprend, pour une enveloppe de 50 000 € TTC (travaux compris) :

- consultation et choix des entreprises et organisation des éventuels aller-voir, le cas échéant.
- La coordination et suivi de réalisation des travaux

Le candidat doit dans son offre établir les éléments qu'il juge prioritaire pour cette première tranche optionnelle. Les solutions proposées peuvent faire l'objet d'une discussion entre le prestataire retenu et le musée et sont validées par celui-ci. Les solutions peuvent porter sur une réalisation de l'ensemble des espaces en mode amorcé ou simplifié, sur une réalisation de certains espaces, sur une réalisation d'espaces avec des éléments à compléter.

La réalisation de cette première tranche optionnelle est confirmée ou infirmée, et le calendrier précisé, par le Munaé après livraison de la tranche ferme, pour réalisation à partir de 2027 et/ou de 2028.

Cette phase doit être achevée au 15 novembre 2028 au plus tard (délai de réalisation estimé : 5 mois).

4.3. Seconde tranche optionnelle

Cette tranche comprend, pour une enveloppe de 50 000 € TTC (travaux compris) :

- consultation des entreprises et organisation des éventuels aller-voir, analyse des offres.
- La coordination et suivi de réalisation des travaux

Le candidat doit dans son offre établir les éléments qu'il réserve à cette seconde tranche optionnelle.

La réalisation de cette seconde tranche optionnelle est confirmée ou infirmée, et le calendrier précisé, par le Munaé après livraison de la première tranche optionnelle, pour réalisation à partir de 2028 et/ou de 2029.

Conception scénographique du parcours permanent et Fabrication des éléments de présentation du Musée National de l'Education

Cette phase doit être achevée au 30 juin 2029 au plus tard (délai de réalisation estimé : 5 mois).

LISTE DES ANNEXES

- Plan des salles d'exposition du rez-de-chaussée (annexe 1)
- Plan des salles d'exposition du premier étage (annexe 2)
- Dimensions des vitrines et des cimaises du rez-de-chaussée (annexe 3)
- Dimensions des vitrines et des cimaises du premier étage et des logettes (annexe 4)
- Programme muséographique (annexe 5)